



**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020
A 10 HEURES AUDITORIUM DE LAMALOU LES BAINS**

Ordre du Jour :

Rapport n°1 : Compte rendu du comité syndical du 01 octobre 2020

Rapport n°2 : Présentation des premiers éléments de construction d'une stratégie foncière sur le territoire Orb Libron

Rapport n°3 : Modification du tableau des effectifs

Rapport n°4 : Autorisation à la présidente d'ester en justice

Rapport n°5 : Autorisation de remisage des véhicules

Rapport n°6 : Modification de la date d'entrée en vigueur de la convention relative à la mise en place expérimentale du Compte Financier Unique (C.F.U)

Rapport n°7 : Concours du receveur et attributions d'indemnités

Questions diverses

Présentation de l'organisation territoriale GEMAPI sur le territoire Orb Libron

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020

RAPPORT N° :	1
OBJET :	VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

J'ai l'honneur de soumettre au Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2020, que vous voudrez bien trouver annexé au présent rapport.

Si ce document n'appelle pas d'observations de votre part,

Il vous est proposé :

- D'approuver ce compte rendu

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 12 Octobre 2020

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 01 OCTOBRE 2020**

L'an Deux Mille Vingt, le 01 Octobre.

Le Comité Syndical dûment convoqué salle polyvalente de Cessenon sur Orb, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, 1^{ere} Vice-présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 16 septembre 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY	*		MR ROMERO		*
MR MORGO		*	MME SAUTEREL		*
MR BARRAL	*		MR RECERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY	*		MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MME SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT	*		MR DALERY		*
MR ABELLA		*	MR GRANIER		*
MR BALLESTER		*	MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI	*		MR MOULY	*	
MR RENAU	*		MR TESSIER	*	
MR GELY	*				

OBJET : COMPTE RENDU

Début de séance : 10 heures.

Marie Pierre PONS, maire de Cessenon sur Orb et 1^{er} Vice-présidente sortante, remercie les participants pour leur présence et propose d'aborder l'ordre du jour.

DELIBERATION N°1 : ELECTION DU PRESIDENT.

Suite au renouvellement municipal de mars et juin 2020 renouvellement, il convient d'élire le président du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

L'élection du président se fait à bulletins secrets, sauf avis contraire unanime du comité syndical.

Conformément à l'article 9 des statuts « Le comité syndical élit son président, après chaque renouvellement des représentants du conseil départemental et des EPCI. Si après un tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. »

Robert SENAL, doyen de séance, fait appel à candidature pour le poste de Président.

Marie Pierre PONS se déclare candidate.

Après dépouillement, Marie Pierre PONS est élue à l'unanimité présidente du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

DELIBERATION N°2 : ELECTION DES VICES-PRESIDENTS

Les statuts du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, dans son article 10, prévoient 3 Vices présidence.

Le bureau est composé du Président et des 3 Vices présidents. L'article 10 prévoit également que « Les membres du bureau sont élus dans les mêmes conditions que le Président du comité syndical. »

Serge CASTAN est candidat au poste de 1^{er} vice-président ;

Gwendoline CHAUDOIR est candidate au poste de 2^{ème} vice-président ;
Michel FARENC est candidat au poste de 3^{ème} vice-président ;

Après dépouillement :

Serge CASTAN est élu à l'unanimité au poste de 1^{er} vice-président ;
Gwendoline CHAUDOIR est élue à l'unanimité au poste de 2^{ème} vice-président ;
Michel FARENC est élu à l'unanimité au poste de 3^{ème} vice-président.

Conformément, le bureau est ainsi constitué de :

Marie Pierre PONS ;
Serge CASTAN ;
Gwendoline CHAUDOIR ;
Michel FARENC.

Le comité syndical, à l'unanimité, met en place les commissions thématiques suivantes :

DELIBERATION N°3 : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS CONSULTATIVES.

Le comité syndical, à l'unanimité, met en place les commissions consultatives suivantes :

Commission thématique ressource en eau : Président : Francis FORTE. Membres : Mrs SENAL, FARENC, ROMERO, SANCHEZ, SOULAGE, GRANIER, MOULY, Mmes PONS et CHAUDOIR

Commission thématique hydraulique et crues : Président : Fabrice SOLANS. Membres : Mrs TESSIER, GELY, ROMERO, SOUQUE, BARSSE, MARTINEZ, ABELLA, CASTAN, Mme PONS.

Commission Mise en valeur : Président : Alain TESSIER. Membres : Mrs CASTAN, GAYSSOT, FORTE, Mme PONS.

DELIBERATION N°4 : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le comité syndical, à l'unanimité, met en place la Commission d'Appel d'Offre suivante :

Titulaires	Suppléants
Mme PONS	Mr SOULAGE
Mr SOLANS	Mr FARRENC
Mr SENAL	Mr GRANIER
Mr SANCHEZ	Mr CASTAN
Mr FORTE	Mr GELY
Mr GAYSSOT	Mr MILHAUD

DELIBERATION N°5 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'EPTB ORB LIBRON AUX COMMISSIONS LOCALES SUR L'EAU DES SAGE ORB LIBRON ET DE LA NAPPE ASTIENNE

Le comité syndical, à l'unanimité, désigne :

- Marie Pierre PONS pour représenter l'EPTB Orb Libron à la Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron ;
- Daniel BALLESTER pour représenter l'EPTB Orb Libron à la Commission Locale sur l'Eau du SAGE de la Nappe Astienne.

DELIBERATION N°6 : DETERMINATION DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DU BASSIN VERSANT ORB LIBRON : CHOIX DU PRESTATAIRE.

Les bassins Orb - Libron d'une superficie de 1700 km², se situent dans la partie ouest du département de l'Hérault. L'Orb relie les hauts cantons adossés au Massif Central aux plages de la Méditerranée, en passant par Béziers, sur un parcours de 136 km. L'étroit bassin du Libron s'encastre dans le flanc est du bassin de l'Orb ; c'est un petit fleuve côtier, autrefois affluent de l'Orb, qui se rejette aujourd'hui en mer à 10 km de l'embouchure de l'Orb.

L'objet de l'étude est d'aboutir à la délimitation des espaces de bon fonctionnement (EBF) des principaux cours d'eau des bassins versants de l'Orb et du Libron.

Les EBF seront définis selon le guide technique du SDAGE Rhône-Méditerranée de décembre 2016 « Délimiter l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau ».

L'étude porte sur un linéaire de cours d'eau de 253 km répartis de la façon suivante :

- l'Orb : de la limite aval de la commune de Romiguières à l'embouchure en mer (124 km) ;

- la **Mare** : de la confluence avec le ruisseau de Razigade sur la commune de Castanet le Haut à sa confluence avec l'Orb (25.3 km);
- le **Jaur** : du pont de St Mens (commune de St Pons de Thomières) sur le ruisseau de l'Hôpital à la confluence avec l'Orb (30.4 km) ;
- le **Vernazobre** : de la confluence avec le ruisseau des Jardins sur la commune de Babeau-Bouldoux à la confluence avec l'Orb (14.3 km) ;
- le **Taurou** : de la limite aval de la commune de la Liquière à la confluence avec l'Orb (17.7 km) ;
- le **Lirou** : de la commune de Puisserguier (Pont de Capestang) jusqu'à sa confluence avec l'Orb (15.5 Km) ;
- le **Libron** : du franchissement de la RD 13 sur la commune de Faugères à l'embouchure en mer (41.8 km).

La prestation attendue concerne uniquement la définition des espaces de fonctionnement optimal et nécessaire (1^{ère} étape de la démarche de définition d'un espace de bon fonctionnement). Ces éléments de référence techniques seront mis à disposition du SMVOL et ses partenaires. Ils permettront la définition ultérieure de l'espace de bon fonctionnement « finalisé » dans le cadre d'une concertation avec les différents acteurs du territoire, au premier rang desquels la Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb et Libron.

Une consultation a été engagée conformément au règlement intérieur de notre collectivité. La Commission d'Appel d'offre, réunie en séance le 28 juillet 2020, a analysé les offres retenues et proposé de retenir la proposition du cabinet SCE pour un montant total H.T de 79 790.00 € H.T.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et d'autorise la présidente à signer le marché avec le prestataire retenu.

DELIBERATION N°7 : BILAN DE DEUX STRATEGIES DE PROTECTION DES CAPTAGES AEP ET DES MILIEUX AQUATIQUES CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES. CAPTAGE DU LIMBARDIE-MURVIEL LES BEZIERS. CAPTAGES DE MANIERE ET FICHOUX-PUISSEGUIER : CHOIX DU PRESTATAIRE.

Le captage d'alimentation en eau potable de la commune de Murviel les Béziers, exploité par la Communauté de Communes des Avants Monts, est inscrit sur la liste des captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée et du Grenelle de l'Environnement.

Les captages d'alimentation en eau potable de la commune de Puisserguier, exploité par la commune de Puisserguier, sont inscrits sur la liste des captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée et du Grenelle de l'Environnement.

Ces captages présentent une vulnérabilité vis-à-vis des pollutions et ont fait l'objet d'une démarche ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales), soutenue par l'Agence de l'Eau. Plus précisément, des pollutions par certaines molécules pesticides (essentiellement herbicides) ont été constatées.

Dans le cadre d'une démarche concertée, des études ont permis de définir les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) et l'origine possible des pollutions. Un programme d'actions visant à reconquérir la qualité de l'eau a ensuite été élaboré. Sa mise en œuvre a démarré en 2010 sur Murviel et 2011 sur Puisserguier

Pour le captage de Murviel les Béziers, une animation locale de la démarche a été portée de 2010 à 2017 par la commune de Murviel les Béziers et en 2018, suite au transfert de la compétence Eau et Assainissement, la mission a été transférée à la Communauté des Communes des Avants Monts

Pour les captages de Puisserguier, une animation locale de la démarche a été portée de 2011 à 2016 par la commune de Puisserguier et en 2017, la mission a été transférée à la Communauté des Communes Sud Hérault. Puis en 2018, elle est revenue à la commune de Puisserguier.

Pour ces captages, un bilan est proposé qui a pour objectif **l'accompagnement de la réalisation d'une évaluation des deux Programme d'actions.**

Le processus d'évaluation envisagé s'appuie à la fois sur la mobilisation de ressources internes, avec l'implication directe de l'animation des programmes d'actions dans le processus d'évaluation, et de ressources externes, portant sur un accompagnement méthodologique, l'appui à l'animation de la démarche, et la co-réalisation de l'évaluation, objets de la présente prestation.

Une consultation a été engagée conformément au règlement intérieur de notre collectivité. La Commission d'Appel d'offre, réunie en séance le 28 juillet 2020, a analysé les offres retenues et proposé de retenir la proposition du cabinet ENVILYS pour un montant total H.T de 39 725.00 € H.T.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et d'autorise la présidente à signer le marché avec le prestataire retenu.

DELIBERATION N°8 : ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE D' ACTIONS POUR LA GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) SUR LES BASSINS VERSANTS DE L'ORB ET DU LIBRON : CHOIX DU PRESTATAIRE.

Le bassin Orb-Libron, d'une superficie de 1700 km², se situe dans la partie ouest du département de l'Hérault. L'Orb relie les hauts cantons adossés au Massif Central aux plages de la Méditerranée, en passant par Béziers, sur un parcours de 136 km.

L'étroit bassin du Libron s'encastre dans le flanc est du bassin de l'Orb. C'est un petit fleuve côtier, autrefois affluent de l'Orb, qui se jette aujourd'hui en mer, à 10 km de l'embouchure de l'Orb.

La gestion du bassin Orb - Libron est assurée par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EBTP) Orb-Libron. Dans le cadre des travaux d'entretien des berges, ce dernier est confronté à la problématique de la lutte contre le développement des espèces exotiques envahissantes (EEE), qui s'avère coûteuse en temps et en moyens humains.

Dans le but d'optimiser cette lutte et dans l'optique de la Stratégie Nationale relative à cette problématique, publiée en 2017, l'EPTB Orb-Libron souhaite élaborer un Plan Stratégique d'Actions pour la Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), sur les bassins versants de l'Orb, du Libron et de leurs affluents.

Cette démarche permettra d'agir, avec méthode et rigueur, à la bonne échelle, dans le cadre d'interventions spécifiques sur les populations d'espèces exotiques envahissantes, mais aussi lors de travaux d'entretien des ripisylves, de rétablissement de la continuité écologique ou de restauration de l'hydromorphologie.

Cette étude sera menée selon les recommandations du Secrétariat Technique de Bassin de l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée - Corse, elles-mêmes présentées dans le document « *Savoirs et savoir-faire sur les populations exotiques envahissantes végétales et animales et préconisations pour la mise en œuvre des SDAGE - Tome 2 : Listes de référence et préconisations pour la mise en œuvre des SDAGE - Volume 3 : Rapport ; Volume 4 : fiches pratiques pour la mise en œuvre des plans d'actions contre la dispersion des espèces exotiques envahissantes* » publié par l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée - Corse.

La méthodologie de l'étude est fortement inspirée de ce volume 4.

Une consultation a été engagée conformément au règlement intérieur de notre collectivité. La Commission d'Appel d'offre, réunie en séance le 28 juillet 2020, a analysé les offres retenues et proposé de retenir la proposition du cabinet AQUABIO pour un montant total H.T de 99 971 € H.T.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et d'autorise la présidente à signer le marché avec le prestataire retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine séance aura lieu jeudi 22 octobre à 10 heures à l'auditorium de Lamalou les Bains.

Béziers, le 12 Octobre 2020

La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020**

RAPPORT N° :	2
OBJET :	PRESENTATION DES PREMIERS ELEMENTS DE CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE FONCIERE SUR LE TERRITOIRE ORB LIBRON

L'EPTB Orb Libron a délimité, sur les vallées de l'Orb et du Libron, des espaces fonciers utiles aux enjeux de la gestion de l'eau :

- Zones humides ;
- Zones inondables ;
- Zones d'expansion des crues
- Aires d'alimentation des captages ;
- Espaces de mobilité des cours d'eau ;
- Zones de sauvegarde ;...

Ces espaces ont été intégrés au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Orb Libron et disposent, à ce titre, d'une légitimité juridique. Ils doivent en effet désormais être intégrés dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU,...). Mais la seule intégration de ces espaces dans les documents d'urbanisme ne saurait être satisfaisante. En effet, la collectivité doit pouvoir s'appuyer sur ces espaces et les services environnementaux qu'elles assurent au profit des projets de territoire.

C'est la raison pour laquelle l'EPTB Orb Libron a décidé d'engager le chantier de la construction d'une stratégie foncière sur le territoire Orb Libron. La démarche a pour objectif le développement d'une politique publique de gestion foncière à l'échelle du bv Orb et Libron en concertation avec l'ensemble des acteurs et dédiée à l'application des outils de maîtrise des usages sur le terrain en fonctions des enjeux environnementaux du Sage Orb et Libron

Cette démarche s'appuie sur les étapes suivantes :

- Identification des zones concernées au travers des enjeux du Sage Orb et Libron, des fonctions et des pressions existantes ou potentielles : Zone Humide, PPRi, Zone Stratégique pour l'eau, zone inondable, Aire d'Alimentation de Captage
- Priorisation,
- Définition et organisation des outils de maîtrise foncière et des usages à la parcelle en identifiant celles ou les usages sont incompatible avec la préservation des enjeux environnementaux.
- Mise en œuvre, suivi et évaluation.

Vous trouverez annexé au présent rapport la présentation que Alain Guerrero, qui a travaillé sur le sujet, va vous présenter.

Il vous est proposé :

- D'acter la méthodologie mise au point par l'EPTB Orb Libron ;
- D'autoriser l'EPTB Orb Libron à poursuivre le chantier notamment en testant la méthodologie sur un EPCI du territoire. La communauté de communes des Avant Monts pourrait être proposée comme site pilote

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 12 Octobre 2020

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron

Organiser

Cibler

Construire

Evaluer



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron

2 - Les indicateurs


ENJEUX DU SAGE ORB ET LIBRON
ZSL - Eau - Hydromorphie



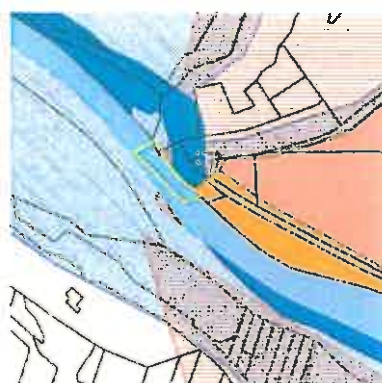
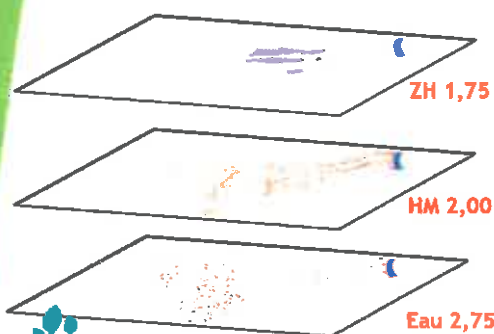
Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron

2 - Choix des indicateurs

Indicateurs hydromorphologiques			
Espèces végétales	Sage	0.75	
Altération insolaire	Sage	0.75	(différenciation)
Zones d'enneigement	Sage	0.75	
Zones d'habitation de chevreuil (Orb, Libron)	Sage	0.25	
Espèces végétales herbacées (à l'échelle)	Sage	0.25	
Espèces animales vertébrées	Eau	0.5	
Zones à recouvrement	Eau	0.5	
TOTAL			2,00 (max) 0,25 (min)



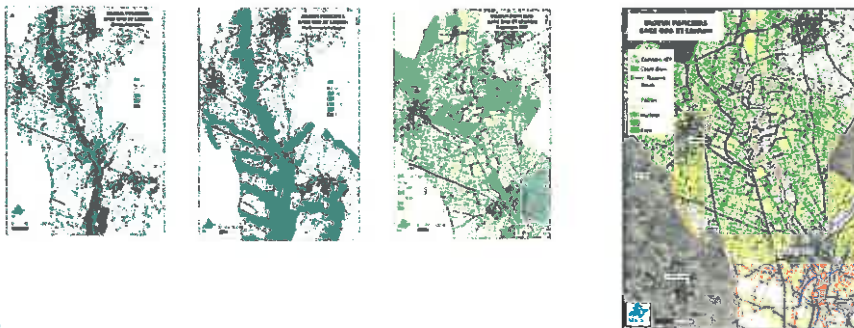
Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron

3 - Méthodologie

Cartes thématiques, carte des enjeux, carte de vigilance



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron



X



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron

3 - Etude de cas / analyse

Niveau de l'enjeu	Surface totale	Nombre de parcelles
	ha	
0	47 107,65	13 389
6	14 216,93	30 630
5	2 951,98	8 730
4	765,89	1 780
3	261,71	578
2	45,96	101
1	36,77	15

Surface artificialisée		Zone agricole		Forêt et zone semi naturelle		Zone en eau	
ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
845,75	5,9	7 265,40	51,2	6 153,10	43,3	2,39	0,01
89,84	3	1 761,51	39,6	67,56	2,3	2,64	0,1
45,36	5,9	397,55	51,9	324,57	42,4	2,34	0,3
38,79	14,8	119,74	45,7	80,19	30,6	21,40	8,2
0,123	0,3	23,88	51,9	21,47	46,7	0,848	1,8
0,0425	0,1	33,88	92,1	3	8,1	0,038	0,1



SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020

RAPPORT N° :	3
OBJET :	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il vous est proposé :

- De valider la proposition de modification du tableau des effectifs suivante :

Poste	Création/suppression	Date d'effet
Ingénieur principal	Suppression	01 Novembre 2020
Ingénieur hors classe	Création	01 Novembre 2020

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 12 Octobre 2020

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020

RAPPORT N° :	4
OBJET :	AUTORISATION A LA PRESIDENTE D'ESTER EN JUSTICE

La mise en place du schéma d'organisation territoriale GEMAPI sur notre territoire s'est traduite par la prise de compétence travaux pour notre structure. Compte tenu des risques liés à cette prise de compétence, et compte tenu du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23, L. 2132-1 et L.2132-2,

Il est proposé au comité syndical de déléguer à la présidente la prise de décision d'ester en justice :

- En défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation ;
- En demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux.

La Présidente devra rendre compte à chaque Conseil des décisions prises en application de cette délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 12 Octobre 2020

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020

RAPPORT N° :	5
OBJET :	AUTORISATION DE REMISAGE DES VEHICULES DU SMVOL : FIXATION DE LA LISTE AGENTS POUVANT BENEFICIER D'UN VEHICULE DE SERVICE AVEC REMISAGE A DOMICILE

Pour des facilités d'organisation du travail, un agent disposant d'un véhicule de service peut, dans le cadre du prolongement des déplacements professionnels effectués à l'aide du véhicule, solliciter de l'autorité territoriale une autorisation de remisage à domicile.

L'usage privatif du véhicule reste interdit et seul le trajet travail/domicile est autorisé.

Le véhicule de service ne peut être utilisé à des fins personnelles, le weekend ou en période de congés.

Durant les périodes de congés, le véhicule de service doit rester à la disposition de la collectivité et remisé à son emplacement habituel qui peut, le cas échéant, le mettre à disposition d'un autre ou de plusieurs autres affectataires.

L'agent qui bénéficie d'une autorisation de remisage à domicile s'engage à n'utiliser le véhicule qu'à l'usage exclusif des missions qui lui sont confiées.

Il s'engage à effectuer le trajet domicile / travail selon le trajet le plus court.

Au regard de ces informations, il est proposé de fixer la liste des agents pouvant bénéficier d'un véhicule de service avec remisage à Domicile :

- Monsieur Laurent RIPPERT
- Madame Frédérique ROMAN
- Monsieur Pierre ENJALBERT
- Monsieur Vincent DARLES
- Monsieur Alain GUERRERO
- Monsieur Yannis GILBERT
- Monsieur Romain CONIL
- Monsieur Benjamin GONZALEZ
- Madame Nadia VAN HANJA

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Béziers, le 12 Octobre 2020

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020

RAPPORT N° :	6
OBJET :	MODIFICATION DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE EXPERIMENTALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (C.F.U)

Par délibération du comité syndical du 6 février 2020, le président du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron était autorisé à signer la convention relative à la mise en place expérimentale du Compte Financier Unique.

Je vous rappelle que le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La mise en œuvre de cette convention, initialement prévue au 1^{er} janvier 2021, doit être décalée au 1^{er} janvier 2022. Cette modification doit faire l'objet d'une décision de notre structure.

Je vous précise que le contenu de la convention ne change pas.

Il vous est proposé :

- De valider le décalage de la mise en œuvre du Compte Financier Unique en 2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Béziers, le 12 Octobre 2020

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020

RAPPORT N° :	7
OBJET :	CONCOURS DU RECEVEUR ET ATTRIBUTIONS D'INDEMNITES

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron sollicite chaque année le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et la confection des documents budgétaires au cours des exercices comptables.

Pour cela, le syndicat lui octroie une indemnité de conseil, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, par application du tarif calculé à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années.

Une nouvelle délibération doit être prise, après le renouvellement de l'assemblée délibérante et lors du changement de comptable.

Monsieur Joël Hingray ayant succédé à Mr Bertrand Faure, il convient donc à nouveau de nous prononcer sur l'attribution de l'indemnité de conseil au trésorier payeur.

Il vous est proposé :

- D'attribuer à Monsieur Joël Hingray une indemnité annuelle et de la reconduire tacitement d'année en en année.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Béziers, le 12 Octobre 2020

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS